



RQ-04-2011

**Innovations sociales territoriales
(IST) dans les six MRC rurales de
l'Estrie ;**

**Phase 1 : Temporalité des
politiques et modes locaux
d'appropriation**

par Jacques Caillouette,
Jeannette Leblanc
et Paul Morin ;
avec la collaboration de Marie
Champagne

Copublication : RQRP-ÉS et
Centre affilié universitaire (CAU) du CSSS-IUBS de Sherbrooke

Juin 2011

Cahier du RQRP-ÉS

RQ-O4-2011

« Innovations sociales territoriales (IST) dans les six MRC rurales de l'Estrie ; Phase 1 : Temporalité des politiques et modes locaux d'appropriation »

Copublication :

Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS)

Centre affilié universitaire (CAU) du CSSS-IUGS de Sherbrooke

ISBN : 978-2-89276-501-4

Dépôt légal : 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) sont des organismes partenariaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce consortium de recherche en économie sociale réalise des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale. Ses actions contribuent à la reconnaissance et à l'essor de l'économie sociale comme outil de développement social, culturel, politique et économique du Québec.

L'ARUC-ÉS, créée en 2000, est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale. Ses activités portent sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional. Créé en 2005, le RQRP-ÉS est, quant à lui, l'un des six centres canadiens voués à la recherche partenariale en économie sociale. Ses activités sont décentralisées dans les huit régions du Québec où l'on trouve une institution universitaire et ses objets de recherche s'articulent autour des particularités de chacune de ces régions. Les deux centres cohabitent sous le même toit, à Montréal.

Résumé

Ce rapport s'inscrit dans un programme de recherche en trois étapes sur le thème des innovations sociales territoriales (IST) dans les MRC rurales de l'Estrie. Ce premier rapport aborde la temporalité des politiques québécoises touchant le développement territorial ainsi que l'appropriation locale de ces politiques. Après l'exposé d'un cadre théorique de référence autour du concept d'innovations sociales territoriales (IST), nous présentons la trajectoire du développement territorial au Québec dans sa relation notamment avec l'action communautaire et l'économie sociale. À travers une catégorisation sommaire des politiques, modèles et dynamiques d'action gouvernementale, nous présentons un chemin montrant une progression conduisant aux années 1997-2010 qui ouvrent sur une vision plus intersectorielle, participative et locale du développement des communautés. Pour terminer, prenant racine dans des entrevues réalisées auprès d'agents ruraux de développement de l'Estrie, nous exposons deux modèles d'application de la Politique nationale de la ruralité. Selon le modèle qualifié de participatif, nous analysons ensuite les dynamiques innovantes de gouvernance dans les MRC des Sources et du Haut-Saint-François.

Mots clés : Économie sociale, territoire, innovation, action communautaire, développement des communautés

Programmation scientifique du CAU

2009-2012

Le programme d'infrastructure de recherche pour les centres affiliés universitaires est conçu afin que la recherche s'enracine dans les établissements qui offrent des services de santé et de services sociaux à la population pour en améliorer la qualité et l'efficacité. L'objectif général du programme est de fournir un financement d'infrastructure aux milieux de pratique pour qu'ils puissent entreprendre et réaliser, sur une base régulière, des activités de recherche en lien avec les milieux universitaires.

Le CAU regroupe 29 chercheurs réguliers, 3 gestionnaires et 11 intervenants. Vingt-quatre chercheurs universitaires sont rattachés à l'Université de Sherbrooke et deux chercheuses sont rattachées à l'Université Bishop de Lennoxville; une chercheuse est rattachée à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et une autre au Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS). Notre programmation scientifique vise à contribuer au développement des capacités des personnes et des communautés dans l'optique de renforcer la mission de première ligne de l'établissement. À cet égard, les CSSS doivent s'appuyer sur la mobilisation, la participation et le renforcement des capacités et des opportunités d'accomplissement des personnes et des organismes du territoire afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population locale, tant sur le plan individuel que collectif. Cette programmation se déploie selon trois axes de recherche :

- le développement des capacités des communautés (Collectif de recherche en développement des communautés);
- le développement des capacités des personnes en situation de précarité (Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage, financée par le FQRSC);
- le développement des capacités des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Ces axes de recherche s'inscrivent solidement dans la mission et dans les services de première ligne de l'établissement puisqu'ils sont transversaux à ses programmes clientèles et sont en lien direct avec sa responsabilité populationnelle.

Comment les stratégies d'action et les moyens mis en œuvre dans un établissement de première ligne dans une perspective de développement des capacités améliorent-ils les conditions de santé et de vie? Comment favoriser une plus grande accessibilité et une meilleure qualité des services? Quels liens peut-on faire entre la consommation de services et les milieux de vie? Quelles sont les principales capacités développées par les personnes et les communautés? Quelle contribution l'approche par la capacité apporte-t-elle à l'avancement des connaissances et au développement d'applications pratiques en regard de notre thématique de recherche? Les réponses à ces questions sont structurées selon nos trois axes de recherche. Si ces axes sont à des stades de développement différents, ils ont tous les trois un potentiel important d'effet structurant, de mobilisation et d'accroissement de la capacité de recherche, de formation et de développement des connaissances, ainsi qu'une contribution indispensable à l'amélioration des pratiques et au développement des pratiques prometteuses et de pointe.

La programmation de recherche vise même parfois à impulser le développement des capacités des personnes et des communautés. Ce double mouvement, impulser et comprendre, constitue une forte originalité de notre programmation; la Direction de la recherche du centre affilié universitaire (DRCAU) a ainsi initié un processus reliant étroitement l'intervention, la recherche et la formation dans deux quartiers défavorisés de Sherbrooke. L'amélioration des conditions et de la qualité de vie est comprise ici dans une perspective de développement des capacités des personnes et des communautés, c'est-à-dire le développement et l'actualisation de leur plein potentiel, élargissant ainsi leur liberté réelle d'agir eux-mêmes sur leurs conditions de santé et leurs conditions de vie et, par le fait même, sur les déterminants sociaux affectant leur état de santé et leur bien-être général.

Une telle activité a également un lien étroit avec la performance de la structure de recherche puisqu'elle favorise le développement d'une expertise de la part de son personnel dans l'optique d'une amélioration continue et de soutien à la décision et à l'intervention. Le développement et l'émergence d'activités et de projets de recherche issus de la pratique représentent un enjeu important de même que la démonstration de la valeur ajoutée des étudiants au sein de la structure de recherche. Ainsi, à la suite d'une entente entre le Mouvement Desjardins, le CSSS-IUGS et la Fondation Vitae, 20 000 \$ de bourses sont accordées chaque année (2009-2010 à 2011-2012). Ces étudiants de 2^e cycle et de 3^e cycle doivent réaliser un mémoire ou une thèse reliée aux travaux de la programmation. Une semaine de la recherche sociale est également organisée chaque année depuis 2008.

Table des matières

PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE DU CAU	I
AVANT-PROPOS.....	V
INTRODUCTION	1
1. LE PROJET DE CETTE PREMIERE PHASE PRESENTE EN JUIN 2009	3
1.1. L'INTERET DES CHERCHEURS.....	3
1.2. ELEMENT DU PROGRAMME CENTRAL DE RECHERCHE	3
1.3. LES ETAPES EFFECTIVES DU PROJET DE CETTE PREMIERE PHASE.....	5
2. TEMPORALITE ET INNOVATION : VERS DES DYNAMIQUES PLUS TERRITORIALES DU DEVELOPPEMENT	7
2.1. LES ANNEES 1960-1970 : UNE VISION CENTRALISEE ET MODERNISATRICE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	7
2.2. LES ANNEES 1980-1990 : DEBUT DE DECENTRALISATION ET OUVERTURE A LA PARTICIPATION	8
2.3. LA REFORME DE 1997 : UN POSITIONNEMENT SECTORIEL DES ACTEURS, MAIS SOUS UN MEME TOIT	9
2.4. L'INTRODUCTION DE LA PREMIERE POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITE EN 2002	10
2.5. LA LOI 34 DE 2004 : SON RAPPORT AVEC LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET REPRESENTATIVE	11
2.6. LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITE (PNR) DE 2007-2014 ET SES DIFFERENTS OUTILS DE MOBILISATION	13
3. DEUX MODES D'APPROPRIATION DES PACTES RURAUX : LOGIQUE D'EXPERTISE ET LOGIQUE D'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE (IST).....	15
4. LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU PACTE RURAL DANS LES MRC DES SOURCES ET DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS COMME PROCESSUS D'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE (IST).....	17
4.1. UNE VISION TERRITORIALE ET INTERSECTORIELLE DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT	17
4.2. LE PACTE RURAL SELON UNE ANIMATION DES TERRITOIRES A LA FOIS MUNICIPAUX ET DE MRC.....	18
4.3. LES CORPORATIONS DE DEVELOPPEMENT COMME ESPACES LOCAUX DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES CAPACITES COMMUNAUTAIRES ET CITOYENNES	19
4.4. UN TRAVAIL INTERSECTORIEL ET ANCRE DANS LA PARTICIPATION CITOYENNE...	20
5. EXEMPLES DE PROJETS INNOVATEURS SUR LE PLAN SOCIAL.....	23
5.1. UN CENTRE D'INTERPRETATION	23
5.2. LA CITE-ECOLE A EAST ANGUS	23
CONCLUSION ET DISCUSSION	25
BIBLIOGRAPHIE	27

Avant-Propos

Jeannette LeBlanc est professeure au Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke depuis 2001, spécifiquement associée à l'équipe responsable de la formation doctorale en psychologie organisationnelle. Ses recherches visant à étudier les modalités permettant de mieux soutenir les gestionnaires responsables des changements, s'inspirent de la tradition de la recherche action et de la pratique réflexive. De plus, elle est chercheuse associée au centre affilié universitaire du CSSS-IUGS, responsable de l'axe de recherche en *Développement des communautés*.

Paul Morin, Ph. D., est directeur de la recherche du centre affilié universitaire du CSSS-IUGS et est professeur agrégé au Département de service social de l'Université de Sherbrooke. Ses champs d'expertise sont dans le domaine du logement et de la santé mentale. Il a codirigé, avec Evelynne Baillergeau, un livre publié au PUQ en 2008 : *L'habitation comme vecteur de lien social*.

Jacques Caillouette, Ph. D., est professeur agrégé au Département de service social de l'Université de Sherbrooke. Membre associé au centre affilié universitaire du CSSS-IUGS, il est également membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), ainsi que du Réseau québécois de recherche partenariale (RQRP) en économie sociale, dont il est codirecteur pour le groupe en Estrie. Ses champs d'expertise sont dans le domaine de l'économie sociale, des pratiques de développement des communautés (DC) et des nouveaux rapports du travail social au territoire.

Marie Champagne est assistante de recherche et étudiante à la maîtrise en service social à l'Université de Sherbrooke, profil stage-essai. Son essai à la maîtrise porte sur le développement des communautés en lien avec les populations marginalisées.

Comité de suivi

Jacynthe Bourget	Agente de développement rural dans la MRC des Sources
Janvier Cliche	Directeur de la Coopérative de développement régional (CDR) et membre du GRAP et du Réseau des entreprises en économie sociale (REES) de l'Estrie
Jerry Espalda	Agente de développement rural dans la MRC du Haut-Saint-François
Jeannot Gosselin	Organisateur communautaire au CSSS du Granit
Annie Marchand	Doctorante à la Faculté d'éducation
Alain Roy	Coordonnateur de la Corporation de développement communautaire de la MRC des Sources ainsi que membre du GRAP et du Réseau des entreprises en économie sociale (REES) de l'Estrie
Normand Laforme	Membre de l'Observatoire estrien sur le développement des communautés (OEDC) et organisateur communautaire au CSSS-IUGS de Sherbrooke

Introduction

Au printemps 2009, avec l'appui du Groupe régional d'action partenariale (GRAP) en économie sociale de l'Estrie, du Pôle Université de Sherbrooke du centre de recherche sur l'innovation sociale (CRISES) et l'axe de Développement des communautés du centre affilié universitaire (CAU) du CSSS-IUGS de Sherbrooke, nous avons commencé à nous intéresser à l'évolution des pratiques de développement des communautés dans chacune des MRC rurales de l'Estrie. Pour réaliser cette étude, nous souhaitions adopter une approche beaucoup plus territoriale que celle réalisée précédemment dans nos travaux sur les pratiques innovantes en développement des communautés (Caillouette et *al.*, 2009; Caillouette et Morin, 2007). Nous voulions prendre, en effet, un point de départ autre que celui du champ de la santé et des services sociaux, domaine où nous sommes plus familiers. Toutefois, nous avons rapidement réalisé que notre manque de connaissance, en dehors du champ de la santé et des services sociaux, demandait de nous donner des moyens afin d'établir un premier contact avec le terrain. Une première phase de recherche a donc été réalisée, notamment sur le plan historique, nous permettant de mieux saisir la trajectoire du développement territorial au Québec dans sa relation avec l'action communautaire et d'économie sociale. Nous avons aussi établi des liens avec des acteurs sur le terrain, ce qui nous a permis ainsi de commencer à mieux comprendre comment se posent les enjeux du développement des communautés selon une approche territoriale d'ensemble. Nous intitulons ainsi cette phase 1 de notre programme de recherche sur les Innovations sociales territoriales (IST) en Estrie comme celle de la *Temporalité des politiques et modes locaux d'appropriation*. Une deuxième phase, qui fera également l'objet d'un cahier de recherche, de notre étude sur les (IST) en Estrie portera, elle, plus spécifiquement sur *les politiques sectorielles en amont*. À l'aide d'entrevues avec des experts, nous identifierons alors et documenterons les enjeux contemporains que soulèvent les diverses pratiques et les diverses politiques de développement local. Les données de ces deux recherches exploratoires nous aideront à préciser un cadre contextuel d'analyse qui nous permettra de réaliser la dernière phase de notre étude sur les innovations sociales territoriales (IST) en Estrie. Nous pourrons alors livrer une analyse sur les innovations sociales territoriales (IST) à partir d'études de cas de projets d'économie sociale dans leur relation avec des territoires spécifiques de MRC en milieu rural. Ceci dit, revenons à l'objet du présent cahier.

Le projet de cette première phase de recherche a été soumis au comité d'éthique de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke en juin 2009. Nous y retrouvons au niveau méthodologique, des entrevues avec des praticiens sur le terrain et une revue de la littérature pour saisir, dans ses grandes lignes, la mise en place historique des acteurs et de leur dynamique relationnelle sur le territoire.

Ce manuscrit se présente en quatre temps. Nous allons d'abord revenir sur le projet de recherche présenté au Groupe régional de recherche partenariale (GRAP) en économie sociale, en juin 2009. Nous y présentions l'équipe de recherche avec les diverses appartenances venant motiver son regard. Ensuite, nous identifions les grandes hypothèses et les concepts sur l'innovation sociale territoriale qui sont les assises du projet global de recherche. Enfin, sont présentés le plan méthodologique, les buts et les

moyens adoptés à cette première étape de la phase exploratoire. Le deuxième temps fait des réformes des différents Ministères à travers une présentation et une catégorisation sommaire de l'évolution historique des différentes politiques, des modèles et des dynamiques de développement territorial menant à la période de notre objet d'investigation. Nous nous attardons plus longuement aux années 1997-2010 où se déploie, avec plus d'acuité, une vision intersectorielle du développement local et du développement des communautés : la création des Centres locaux de développement (CLD) en 1997, la Politique nationale de la ruralité de 2002, la modification de la gouvernance locale par la loi 34 en 2004 et surtout le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité en 2007. Tous ces moments témoignent de l'approfondissement d'un mouvement de localisation et de territorialisation au sens d'intersectorialité du développement local. Enfin, le troisième temps de notre parcours prend plus directement racine dans les entrevues réalisées auprès d'agents ruraux de développement de l'Estrie. À la suite d'une lecture globale sur les six MRC rurales de l'Estrie, nous exposons deux modèles d'innovation, observés dans les MRC, d'application de la Politique nationale de la ruralité. Selon le modèle que nous avons qualifié de plus participatif, nous analysons ensuite les dynamiques de gouvernance présentes dans deux MRC spécifiques : celle des Sources et celle du Haut-Saint-François.

1. Le projet de cette première phase présenté en juin 2009

Le but global du programme de recherche est d'identifier, d'illustrer et de documenter les innovations sociales territoriales (IST) se déployant dans les MRC rurales de l'Estrie. En spécifiant cet intérêt pour les innovations sociales, nous prenons une distance avec l'innovation technique. Nous nous intéressons davantage aux acteurs, et à leur modalité de production de projets de développement, plutôt qu'aux produits ou aux inventions résultant de leur action.

Ces innovations sociales territoriales (IST), nous les présumons dans des nouvelles manières de bouger en réseaux et en intersectorialité chez les différents acteurs œuvrant sur un même territoire ou par rapport à ce territoire. L'hypothèse d'innovations socioterritoriales dans les municipalités et les MRC de l'Estrie tient donc du fait qu'il y a, notamment à partir des années 1990, une territorialisation des politiques publiques au Québec qui induit une coopération accrue entre les différents acteurs économiques et sociaux en regard du développement du territoire de leur MRC.

1.1. L'intérêt des chercheurs

Nous nous intéressons à la question de l'innovation sociale de par notre appartenance au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Par ailleurs, étant trois chercheurs membres du Collectif de recherche sur le développement des communautés et de l'Observatoire estrien sur le développement des communautés (OEDC), nous nous intéressons également à l'innovation sociale dans une perspective de développement des communautés. Enfin, deux des chercheurs, Caillouette et Morin, appartiennent au Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS); ils s'intéressent à l'économie sociale en tant qu'outil de développement des territoires.

1.2. Élément du programme central de recherche

Le projet de recherche, auquel se rattache cette phase 1 du projet, veut étudier les enjeux de l'innovation sociale dans les milieux ruraux. Plus précisément, le projet de recherche portera sur les systèmes d'innovation territoriale dans les milieux ruraux de la région de l'Estrie. Le but sera de comprendre la nature des systèmes d'innovation territoriale dans chacune des six MRC rurales que comporte l'Estrie soient celles des Sources, du Granit, de Memphrémagog, du Val Saint-François, du Haut-Saint-François et de Coaticook. Nous supposons, en effet, la présence de processus d'innovation sociale dans ces MRC, c'est-à-dire l'émergence de configuration inédite de collaboration des acteurs de manière à ce qu'ils puissent collectivement se reconnaître dans des capacités accrues d'initier des projets de développement de leur communauté. La Politique nationale de la ruralité adoptée en 2002 et renouvelée, avec des moyens importants en 2007, constitue à cet effet une occasion d'observation intéressante. Cette politique est, en effet, dirigée vers le développement des communautés. En prenant les MRC « comme territoire d'intervention, d'appartenance et de prise de décision » (MAMROT, 2006a : 8), cette politique vise en effet une approche de développement « dite du bas vers le haut, en ce sens qu'elle privilégie une prise en charge du développement rural par les communautés locales » (MAMROT, 2006a : 1).

Toutefois, au-delà des objectifs de mobilisation des communautés visés par cette politique, notre objectif est de comprendre et d'illustrer comment, dans le concret et sous quelles modalités, se réalisent, ou ne se réalisent pas, des processus d'innovation sociale territoriale dans les MRC de l'Estrie.

Outre cette politique de la ruralité, plusieurs réformes au Québec ont visé une impulsion plus forte des acteurs de l'échelle locale dans la prise en main du développement. C'est le cas, notamment, de la Politique de soutien au développement local et régional de 1997 ainsi que les réformes municipales importantes, apportées en 2002, confiant de nouvelles responsabilités aux municipalités en matière de développement social et économique. Enfin, soulignons que l'adoption de la loi 34, en 2003, par le gouvernement libéral, est venue accentuer l'imputabilité des élus locaux tant en ce qui concerne le développement de leur municipalité que celui de leur MRC et de leur région. Toutes ces réformes, et notamment celle de la Politique nationale de la Ruralité, avec son mécanisme de pacte rural dans chacune des MRC, nous font poser l'hypothèse d'innovation sociale territoriale nommée plus haut. Les différents acteurs dans les MRC ont développé, croyons-nous, non seulement de nouvelles capacités d'initiative et de nouveaux savoirs pour agir sur leur territoire, mais aussi des configurations inédites de liaison territoriale entre eux. De nouvelles collaborations de proximité se sont ainsi structurées au sein même de la mise en œuvre de projets locaux innovateurs. Nous pensons également que de nouvelles visions de développement et de nouvelles identités d'acteurs ont émergé au sein des diverses actions territoriales.

C'est pourquoi notre définition de l'innovation sociale comprend que « l'innovation peut être considérée comme le résultat d'apprentissages collectifs, ces derniers étant définis comme des processus collectifs de création conceptuelle » (Comeau et al., 2007) citant Dupuis et Gilly, 1996) ainsi que « de changement de représentations issu de la capacité des acteurs de modifier leur comportement en fonction des modifications de leur environnement » (*Idem* citant Maillat, 1996).

Nous supposons donc que les changements structurels provoqués par les différentes réformes québécoises, affectant le développement des régions, conduisent à des processus d'innovation sociale, tant des pratiques des acteurs particuliers que de leur manière de se poser en interaction les uns avec les autres pour développer le dynamisme de leur communauté. Ces processus d'innovations nous intéressent, tant à l'échelle locale des municipalités et des MRC qu'à celle régionale dans son interface avec le local et le national.

Ce programme de recherche a comme visées plus larges d'identifier et de proposer différents modèles théoriques de gouvernance en milieu rural et de bâtir des conceptions théoriques de développement des communautés adaptées aux milieux ruraux et propices à leur mobilisation. Sur le plan pratique, trois préoccupations explicites de formation sous-tendent la démarche. Nous voulons produire des connaissances :

- utiles aux agents ruraux de développement dans leur volonté de mobiliser les communautés autour de projets favorables au développement;
- qui démontrent aux différents acteurs, notamment aux élus municipaux, comment les projets d'économie solidaire constituent un outil privilégié en même temps qu'un moteur du développement territorial rural;

- qui permettent aux acteurs de différents secteurs d'intervention (économie, santé, éducation, services sociaux...), sur les territoires de MRC, d'intégrer leurs actions particulières, tant pour renforcer l'effet de ces dernières que de participer à l'accroissement des capacités des communautés à agir sur elles-mêmes comme sur leur environnement.

Nous présumons que la valorisation d'un développement intégré des communautés, étayé sur des mobilisations citoyennes, constitue un point d'ancrage incontournable pour le renouvellement des pratiques de développement territorial en milieu rural. En développant le concept de « système d'innovation territoriale » et en prenant les MRC rurales de l'Estrie comme terrain d'investigation, nous pourrions donc mieux comprendre comment différentes logiques d'action peuvent s'articuler entre elles pour se renforcer mutuellement. Dès lors, rattachée à notre hypothèse, de l'effet inducteur d'une territorialisation des politiques publiques, nous examinerons comment, sur des territoires donnés, se développent des dynamiques intersectorielles d'action — entre les organisations communautaires, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées, les acteurs publics et les participations citoyennes; comment également ces nouvelles combinaisons d'acteurs accroissant de manière inédite leurs capacités d'action, tant individuelles que collectives, de se mobiliser, de se reconnaître mutuellement et d'ouvrir ainsi de nouvelles opportunités de développement et d'intervention à partir de cette cohésion territoriale.

Chaque MRC, et même chaque municipalité, possède la possibilité d'accroître ses capacités d'innovation sociale et de développement. C'est ce que notre recherche cherchera à mettre à jour. Dans l'esprit de Moulaert et Nussbaumer (2008 : 44), en référence aux conceptions sur l'entrepreneuriat et l'innovation de Hirschman, alternatives en partie à celles de Schumpeter (1883-1950), nous voulons comprendre ce qui favorise « une coordination créative des facteurs de développement » présents dans ces communautés.

Nous nous intéresserons donc à comment les acteurs reliés à ces territoires collaborent parfois de manière inédite pour se mobiliser autour de projets participants au développement social et économique de leur territoire. L'articulation des échelles de territoire constitue de plus, pour ce programme d'études sur les systèmes d'innovation territoriale (SIT), une dimension importante d'analyse. Nous nous intéressons, en effet, aux nouveaux types de collaborations des acteurs sur les territoires de municipalité, entre les municipalités et à l'échelle de leur MRC, mais de plus, à partir de ces configurations nouvelles et en appui à celles-ci, à la transformation des collaborations avec les acteurs extérieurs à la MRC, qu'ils soient à l'échelle de la région, d'autres régions, de la province ou même selon une perspective internationale.

1.3. Les étapes effectives du projet de cette première phase

En débutant le projet, l'objectif était de s'ancrer sur le terrain afin de documenter la problématique du projet central de recherche à travers la réalisation d'entrevues sur le terrain et d'une analyse de la documentation. Cette étape à titre exploratoire et de prise de contact avec les acteurs du terrain nous assure sur le plan empirique de la pertinence et de la congruence des concepts référentiels pour définir une problématique. Pour ce faire, trois types de cueillettes de données furent réalisées.

Une première entrevue exploratoire avec le directeur régional en Estrie du MAMROT donne accès à une première perception de la question de l'innovation sociale dans les différentes MRC rurales de l'Estrie, notamment eu égard à l'application de la Politique nationale de la Ruralité et des pactes ruraux depuis 2002.

Comme deuxième type de cueillette de données, nous avons pris connaissance des différents bilans de chacune des MRC qui, comme nous le verrons, a permis de poser l'hypothèse de deux profils types des modalités locales d'implantation de la Politique nationale de la Ruralité depuis 2002.

Le troisième type de cueillette de données a consisté en la réalisation d'entrevues (n = 6) avec les agents ruraux de chacune des MRC rurales de la région de l'Estrie. Ces entrevues visaient à recueillir leurs perceptions afin de mieux comprendre le rôle effectif de ces agents ainsi que leur perception des dynamiques institutionnelles, communautaires et socioéconomiques de leur MRC. Ces entrevues nous ont également servi d'outil exploratoire pour identifier les thèmes et les concepts qui seront développés dans la phase centrale de recherche. Pensons ici aux questions de l'innovation, de l'intersectorialité, des gouvernances territoriales, de la mobilisation des communautés, des potentiels de développement pour l'avenir, ainsi que des enjeux et des défis que soulève chacune de ces dimensions en interaction dans l'action innovante.

2. Temporalité et innovation : vers des dynamiques plus territoriales du développement

Plus haut, nous avons posé notre hypothèse d'investigation à l'effet que les différentes réformes des politiques publiques touchant le développement local ont suscité des processus territoriaux d'innovation sociale. Dans le jeu des acteurs, nous supposons en effet l'émergence de nouvelles configurations identitaires ancrées territorialement ainsi que le déploiement de nouvelles pratiques intersectorielles liant ces acteurs. Il s'agit ici de revenir sur l'évolution de ces politiques publiques ouvrant sur des processus de localisation et de territorialisation de l'action publique. Les notions de localisation et de territorialisation renvoient ici au processus contraire à celui de délocalisation (et déterritorialisation) où le territoire local, instrumentalisé par les acteurs qui y interviennent, perd, pour les acteurs, de sa capacité à se poser, à se reconnaître et à être reconnu, dans des projets concrets, comme auteur de son développement. Comment dès lors l'évolution des politiques publiques autorisent une capacité accrue des communautés régionales et locales à se poser et à se concevoir comme actrices de leur développement? Nous cherchons à montrer ici comment, au cours des années, nous passons d'une vision plus centralisée et étatique du développement territorial à une volonté de construire des dynamiques d'action davantage axées sur la décentralisation, l'intégration et la participation selon une réalité de communautés locales.

2.1. Les années 1960-1970 : une vision centralisée et modernisatrice du développement régional

Avant les années 1960, déjà certaines structures de développement régional sont en place. Pensons, par exemple, à l'essor du mouvement des caisses populaires Desjardins et du mouvement coopératif en général. Les années 1960, elles, se caractérisent par une présence accrue de l'État dans les stratégies de développement. L'intervention de l'État permet aux différentes régions du Québec de se doter d'infrastructures importantes telles que des routes, des barrages hydro-électriques, des autoroutes, des polyvalentes et des CLSC. La définition du développement territorial, à ce moment, est d'abord pensée comme celle de l'entreprise privée et des experts, et non de la société civile. Ces experts identifient le développement à l'idée de l'implantation en région de pôles hiérarchisés de croissance : il s'agit « de soutenir l'économie et de développer des pôles de développement régional » (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010 : 9). La question de la participation citoyenne comme moteur de développement territorial apparaît tout de même au cours de ces années, notamment à travers l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et surtout de ses suites.

De par ses éléments de participation citoyenne et d'animation des communautés qu'elle contient, cette expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), débutant en 1963, pointe en quelque sorte vers une définition du développement territorial qui s'affirmera de plus en plus formellement dans les politiques gouvernementales des années 1990. Le BAEQ « organisme conjoint du gouvernement » visait, pour la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, la production d'un plan d'action, incorporant une participation citoyenne afin de « sortir cette région périphérique

de sa marginalité et permettre à ses habitants d'atteindre, avant 1982, un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble du Québec» (BAEQ, 1985 : 69 dans Tremblay, 1994 : 206). Toutefois, dans cette expérience, l'expertise technocratique et une vision sectorielle du développement semblent s'être affirmées au détriment des mobilisations des communautés locales suscitées dans cette expérience. Par contre, ce mouvement citoyen d'engagement local trouvera son expression par la suite dans les Opérations Dignité et notamment, au Témiscouata, dans le mouvement de résistance des trois paroisses du JAL (Saint-Juste, Auclair et Lejeune). Ces localités, se reconnaissant comme capables et actrices de leur développement, s'appuient « sur une vision intégrée du développement (...) en s'opposant au développement sectoriel proposé par l'État » (Beaudry, 2000 : 42). Des années 1960 et 1970, retenons, d'un côté, une vision moderne du développement marquée par une intervention accrue de l'État, selon une perspective sectorielle et d'expertise et, de l'autre, mais en résistance et alternative, le déploiement d'une participation citoyenne de reconnaissance de soi comme acteur local de développement, tant sur les plans politique qu'économique.

2.2. Les années 1980-1990 : début de décentralisation et ouverture à la participation

Dans les années 1980-1990, apparaît ce que nous appelons une localisation des politiques publiques et de développement, c'est-à-dire une tendance à accroître le pouvoir d'influence et d'action des acteurs locaux, ce à l'échelle régionale et locale. La mobilisation de la société civile comme ancrage du développement accompagne également cette décentralisation. Un autre modèle de développement révèle progressivement ses formes, figure que nous pouvons, avec d'autres (Bélanger et Lévesque, 2001 ; Bourque, 2000 ; Ulysse et Lesemann, 2004), qualifier de modèle de développement partenarial. Cette nouvelle manière des acteurs, de se concevoir et de se relier, émerge en conjonction avec une crise des finances publiques et le phénomène accéléré de la mondialisation de l'économie. L'État modifie ses stratégies de développement régional « et choisit de partager certaines responsabilités avec différents acteurs de la société civile » (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010, p.9). Cette ouverture à la participation de la société civile permet donc, pourrions-nous dire, aux acteurs locaux de s'inscrire dans des stratégies de développement des communautés.

Ce tournant trouve son amorce dans les années 1980. La loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 1979, permettra en 1983 l'établissement des MRC. Cette reconfiguration du territoire donne aux municipalités un nouveau cadre pour se concevoir sur le plan local. Au début des années 1980, nous assistons de plus aux premiers regroupements locaux d'organismes communautaires en vue d'une implication dans le développement territorial. Au premier sommet socioéconomique régional tenu, en 1983, à Trois-Rivières, le CLSC des Bois-Francs appuie en effet la constitution d'un regroupement local d'organismes communautaires (TNCDC, 2010). À ce sommet, on reconnaît de plus le territoire des Bois-Francs comme zone pilote pour le développement d'« entreprises communautaires » (Le Réseau canadien de DÉC, 2006).

Si, le début des années 1980 constitue l'amorce d'une localisation et d'une territorialisation des politiques de développement, les années 1990 en marque

l'établissement. En 1992, selon une volonté d'ancrage territorial, le ministre Yvon Picotte (1992) lance sa politique de *Développer les régions du Québec*; politique précédée, en 1991, du rapport Bernier (1991) du Groupe de travail interministériel sur le développement régional. Bien que, tel que le note Raymond Beaudry (2000), cette réforme, comme par excès, tende à ignorer les acteurs extraterritoriaux, elle n'en fait pas moins des MRC « le lieu privilégié du développement régional » (Beaudry, 2000 : 68). Elle marque ainsi une localisation du développement territorial au sens qu'elle propose « une approche plus décentralisée du développement » et, selon une perspective intersectorielle, favorise « par l'occasion l'autonomie des acteurs locaux » (Robitaille, 2007, p.10).

Ajoutons, étant donné que nous nous intéressons particulièrement à l'articulation du secteur de la santé et des services sociaux avec celui du développement local, qu'en 1992, nous assistions également à la création des régions régionales de santé et de services sociaux. Avec ses plans régionaux d'organisation des services (PROS), cette réforme ouvre sur une reconnaissance formelle, selon un référent régional, du mouvement communautaire comme acteur du développement territorial dans le champ de la santé et des services sociaux.

Pour conclure sur ces années, retenons que cette période des années 1980 et 1990 a vu apparaître les premiers jalons de ce que Lévesque (2006), a appelé « la mise en forme graduelle d'un modèle québécois de développement partenarial ouvert aux innovations sociales et aux initiatives de la société civile dans le domaine du social, de l'économie et de l'économie sociale » (Lévesque dans Robitaille, 2006).

2.3. La réforme de 1997 : un positionnement sectoriel des acteurs, mais sous un même toit

Voyons maintenant comment, en 1997, la réforme de Guy Chevrette, avec sa *Politique de soutien au développement local et régional*, fournit ses pleines structures de fonctionnement à cette vision d'un développement local intégré et global, appelant tous les secteurs de la société et ouvrant sur la participation citoyenne. La Loi sur le ministère des Régions (Loi 171) propose, pour la première fois, « une intégration verticale du dispositif gouvernemental d'accompagnement du développement régional et local » (Simard, et Leclerc, 2008 : 617). Outre la fondation du ministère des Régions, cette loi crée également un organisme supralocal de première importance, qui viendra restructurer le jeu des acteurs de développement local, soit les centres locaux de développement (CLD).

Les CLD ont été fondés dans une logique de décentralisation et d'accroissement des pouvoirs locaux des acteurs des MRC. Ils réunissent sous un même toit, différents acteurs sociaux et économiques, auparavant dispersés sur le territoire. Les mandats du CLD, avec la collaboration de plusieurs partenaires locaux, sont notamment de mettre sur pied un guichet multiservice à l'entrepreneuriat, d'élaborer des stratégies locales de développement, de coordonner les services destinés à l'entrepreneuriat et de servir d'organisme aviseur auprès du centre local d'emploi (CLE) (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010 : 12). Ces mandats confiés aux CLD montrent que le ministère des Régions cherche ainsi à infuser des dynamiques territoriales plus locales, participatives et intersectorielles entre les différents acteurs dans les MRC.

La *Politique de soutien au développement local et régional* en 1997 sera aussi un outil important dans la décentralisation des modes d'intervention de l'État vers un accroissement des pouvoirs locaux. « Elle a notamment pour objectifs de responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion de services, tout en associant les intervenants locaux et régionaux au processus décisionnel » (Association des centres locaux du développement du Québec, 2010 : 11). Nommé pour une première fois dans la *Politique de soutien au développement local et régional*, le poste d'agent de développement rural voit le jour. Cet agent « a pour mandat d'animer, de mobiliser et de fournir une aide technique aux démarches des communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC » (Bellerose et coll. : s.d., 25). La création de ce nouveau titre témoigne d'une approche plus territoriale, globale et participative du développement, car l'intervention de cet agent de développement rural tient d'une « approche globale et multisectorielle basée sur la mobilisation des communautés » (Bellerose et coll. : 25).

Toutefois, des intentions à la réalité, il faut relativiser cette capacité intersectorielle engendrée par les CLD. Comme nous le précise un agent de développement rural rencontré, la création des CLD engendre un rapprochement physique entre les différents acteurs, mais ne s'accompagnera pas nécessairement d'une coopération accrue entre eux. Les différents acteurs continuent à travailler surtout selon un référentiel de secteur et non de territoire. Comme notre informateur le dit :

L'essence du CLD n'est pas une passerelle pour faire des liens entre secteurs, c'est une passerelle pour faire des liens financiers purs et simples. [...] Chacun a son secteur et on ne travaille pas ensemble. Il n'y a pas de passerelle. Même si on s'assoit ensemble à une table pour la rencontre d'équipe, une fois la rencontre terminée tu retournes seul à ton bureau.

Retenons tout de même que plusieurs acteurs, avec cette réforme, sont réunis sous un même toit, ce qui invite à une plus grande concertation et au développement de processus territoriaux à travers les MRC.

Par contre, un élément important en appui à notre thèse sur une innovation dirigée vers une plus grande synergie des acteurs selon une dynamique territoriale est l'introduction de la participation citoyenne dans la structure de gouvernance du développement local. En effet, nous retrouvons à cette période, sur le conseil d'administration des CLD, des citoyens appartenant à différents secteurs de la société civile : groupes communautaires, syndicats, patronats... En effet, « géré par le milieu, le conseil d'administration du CLD regroupe les divers partenaires locaux de l'emploi et de l'économie » (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010 : 12), ce qui permet l'émergence de la participation citoyenne à travers le processus décisionnel du CLD. Notons la présence faible des élus dans cette structure en 1997.

2.4. L'introduction de la première politique nationale de la ruralité en 2002

En milieu rural, un autre incitatif important de rapprochement et de collaboration accrue entre les différents acteurs des MRC est l'introduction de la première *Politique nationale de la ruralité* (PNR) en 2002. Cette politique, promue sous l'égide du nouveau ministère

des Affaires municipales et régionales (MAMR), touche différents domaines du développement et vise à relever de nombreux défis tels que :

la démographie, le développement économique et l'emploi, la mise en valeur des ressources, la formation et l'acquisition des compétences, l'amélioration du cadre de vie, la desserte de services, la participation des communautés à leur développement ainsi que l'adaptation des modes d'intervention (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010 : 16).

En rupture avec une perspective sectorielle du développement, cette politique participe d'une vision territoriale, intersectorielle et participative du développement. Le développement y est défini de manière globale avec une attention au besoin de synergie des différents acteurs présents dans les communautés rurales. Cette politique s'inscrit dans la continuité de la Politique de soutien au développement local et régional de 1997, ce qui consolide une volonté gouvernementale de susciter des logiques de développement territorial dans les municipalités et les MRC.

Cette Politique nationale de la ruralité visent particulièrement, dans une perspective de durabilité, à mobiliser les communautés rurales autour de quatre grands objectifs, soit : 1) de promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, 2) de favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, 3) d'assurer la pérennité des communautés rurales et 4) de maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques (MAMROT, 2006b : V).

En octroyant à sa politique une enveloppe budgétaire importante, l'État offre une occasion à plusieurs acteurs de la communauté de travailler au développement de leur territoire. Dès lors, 2002 marque une volonté de reconnaissance des capacités des différents acteurs des communautés locales à agir en synergie et en soutien à la mobilisation des populations locales. La Politique nationale de la ruralité se veut ainsi un outil souple qui favorise la responsabilisation des différents acteurs des MRC à développer leur milieu, à mobiliser la population et à animer ses divers milieux, le tout afin de favoriser le croisement et l'interfécondation de différentes logiques d'action.

2.5. La loi 34 de 2004 : son rapport avec la démocratie participative et représentative

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'exportation et de l'innovation (loi 34) vient modifier, en 2004, le modèle de gouvernance et d'imputabilité entre les MRC, les CLD et l'État. Toujours dans une vision de décentralisation, la loi 34 remplace la loi 171, loi qui avait créé les CLD en 1997. Elle « confie désormais à la MRC les responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat. La MRC a cependant l'obligation de confier l'exercice de sa compétence à un CLD (...) » (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010 : 12). En effet, la MRC conclut désormais une entente bilatérale avec le ministre, et non plus tripartite entre le ministère, la MRC et le CLD. La MRC obtient maintenant plus de responsabilités en matière d'orientations de sa région, et confie certaines de ses responsabilités au CLD. Cette loi permet de « renforcer le rôle et les responsabilités des élus municipaux et de

rapprocher deux organisations locales – CLD et MRC – et de les associer dans une démarche commune de développement local » (Association des centres locaux de développement du Québec, 2010 : 12).

De plus, cette loi crée, en remplacement des Conseils régionaux de développement (CRD), l'instance de la Conférence régionale des élus (CRÉ). Cette organisation est composée, en grande majorité, d'élus municipaux et est mandatée afin de définir les orientations régionales, qui influenceront le travail des MRC et des CLD. En Estrie, « la CRÉ est une organisation vouée à la planification, la coordination et la concertation du développement économique, social et culturel dans la région de l'Estrie » (Conférence régionale des élus, 2010). Elle a plusieurs mandats, dont celui d'assurer les liens avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que la gestion du Fonds de développement régional (FDR). En effet, « le gouvernement du Québec reconnaît ces acteurs du développement (les CRÉ) comme leurs interlocuteurs privilégiés » (Bellerose et coll. : 41).

De plus, cette loi révisé la composition des conseils d'administration des CLD pour y aménager une large place aux élus municipaux qui deviennent les maîtres d'œuvre de la gouvernance de ces établissements. En effet, « la disposition de la loi 34 permet de remettre entièrement le contrôle du CLD entre les mains des élus municipaux en ce qui a trait à la composition des membres du conseil d'administration » (Simard et Leclerc, 2008 : 621). Les élus ont désormais une responsabilité face au développement de leur région. En fait, la Loi 34 introduit une logique territoriale plus forte en posant les élus, détenant leur poste selon un référent territorial, comme les principaux porteurs de ballon. De par leur mandat de représentation de toute la population, ces élus procèdent, pourrait-on penser, beaucoup plus d'une logique territoriale que sectorielle d'action. En fait, on peut interpréter la Loi 34 comme une volonté des municipalités de participer plus activement au développement local.

Toutefois, en rapport à la participation citoyenne, on peut se demander si la Loi 34, en renforçant unilatéralement des principes de démocratie représentative dans les gouvernances locales, ne le fait pas au détriment d'une reconnaissance de l'importance de l'implication citoyenne comme source de développement. La loi 34 ne participerait-elle pas à une démobilitation de la société civile? Pour Simard et Leclerc (2008), avec la loi 34, « la gouvernance du développement local est passée d'un paradigme qui valorisait la participation citoyenne, à un paradigme qui valorise l'imputabilité politique des élus municipaux » (Simard et Leclerc, 2008 : 621). Les élus occupent dorénavant « un rôle de décideurs et d'évaluateurs au regard du développement local et régional » (Robitaille, 2006 : 583). Martin Robitaille, quant à lui, souligne comment ce changement a compliqué considérablement le travail des agents de développement rural dans leur tâche d'animation des communautés locales. Ce changement de modalité de gouvernance a signifié « la démobilitation de plusieurs groupes (comités consultatifs, groupe de travail, etc.) » au point où, nous dit Robitaille, les agents ruraux « ont l'impression d'avoir vu le travail de plusieurs années de mobilisation s'effondrer en quelques mois » (Robitaille, 2006 : 583). Effectivement, les élus ont pris une place importante dans le développement. Or, « la méconnaissance de plusieurs élus locaux de la réalité régionale et (...) leur méfiance face aux organisations de la société civile » (Robitaille, 2006 : 583) a fait en

sorte que l'agent de développement doit manœuvrer avec ces nouvelles réalités et intégrer la dimension politique à ses interventions.

2.6. La Politique nationale de la ruralité (PNR) de 2007-2014 et ses différents outils de mobilisation

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, une première Politique nationale de la ruralité a vu le jour en 2002. Cette première politique fut d'une durée de cinq ans et a permis de mettre en place des mécanismes de développement au service des différents acteurs territoriaux face à leur propre développement territorial. Vu sa pertinence et son efficacité, le Ministère des Affaires municipales et des Régions décida de renouveler le financement de cette politique pour sept autres années consécutives (2007-2014). Cette continuité s'inscrit dans la progression vers une démarche d'appropriation progressive du développement rural par les citoyens.

Le gouvernement tend donc, à travers cette politique, à mettre en place des outils pour favoriser la mobilisation des communautés locales autour de projets de développement qu'elles se sont appropriées. Les pactes ruraux constituent l'outil privilégié de cette politique.

Ils se présentent comme des ententes bilatérales entre le gouvernement du Québec et chaque MRC. Le Pacte rural, qui attribue une enveloppe budgétaire à la MRC, s'applique à toutes les municipalités présentes dans la MRC. À travers cette entente, la MRC « s'engage à préciser dans un plan de travail, à la suite d'un diagnostic territorial, les initiatives qui lui permettront de soutenir les actions de développement des communautés et d'appuyer les opérations menant à la réalisation de projets » (Bellerose : 51).

Le Pacte rural est appliqué la plupart du temps par le CLD, alors que l'agent de développement rural peut, lui, parfois être embauché, soit par le CLD ou par la MRC.

Le Pacte rural suit la logique de la PNR et propose une vision multisectorielle et territoriale du développement. Comme le mentionne le MAMROT, dans le document de la deuxième PNR, les pactes ruraux cherchent à ce que les acteurs en arrivent « à l'adoption d'une vision commune du développement » de leur territoire; de même qu'à « l'élaboration et à l'appropriation d'outils de développement et d'innovation [...] » (MAMROT, 2006a : 7). Le dispositif des pactes ruraux vise donc à mettre les différents acteurs en action dans des processus de développement de leur territoire d'une façon innovatrice. Il s'agit, à travers des expériences de participation citoyenne, d'amener « les gens à prendre conscience de leur appartenance à un territoire dont ils peuvent influencer l'évolution dans une certaine mesure » (Joyal et El-Batal, 2008 : 603). Lors de la reconduction de la PNR en 2007, le MAMROT, en revenant sur les premiers pactes ruraux, décrit bien comment la souplesse et l'enracinement territorial de cet outil peuvent favoriser des processus d'innovation sociale et de mobilisation citoyenne propice au développement :

le Pacte rural est un instrument pratique qui a été grandement apprécié par les intervenants des territoires ruraux surtout parce qu'il fait confiance aux acteurs locaux et qu'il répond concrètement aux besoins et aux réalités de chacun des milieux. Sa souplesse, son autonomie de gestion et la possibilité d'intervenir dans une gamme très variée de situations sont les caractéristiques qui lui donnent sa force principale (MAMROT, 2006a : 26).

3. Deux modes d'appropriation des pactes ruraux : logique d'expertise et logique d'innovation sociale territoriale (IST)

La Politique nationale de la ruralité est en soi innovante dans sa lettre comme dans son esprit. Comme nous l'avons mentionné, elle cherche à induire dans les communautés des processus de mobilisation citoyenne et incite à aller vers un développement plus territorial. Toutefois, les acteurs sur le terrain s'approprient de manière fortement différente cette politique qui par définition laisse beaucoup de latitude aux acteurs, notamment aux élus, dans les MRC.

À la suite de nos quelques entrevues sur le terrain, deux voies principales, mais non exclusives, puisqu'il ne s'agit pas de modèles purs, nous semblent se dessiner à l'échelle des MRC.

1) La voie d'expertise	Celle d'un développement bâti selon, comme il le fut par le passé, une logique économique, sectorielle et d'expertise professionnelle
2) La voie de l'innovation sociale territoriale	Celle axée sur la participation citoyenne où l'on cherche à induire des logiques de mobilisation et d'initiative en partance des citoyens et des communautés. On recherche à construire des dynamiques collectives pour renforcer les communautés.

La MRC du Haut-Saint-François, et surtout celle des Sources, nous ont semblé particulièrement porter des traits de la voie que nous avons nommée d'innovation sociale territoriale.

4. La structure de gouvernance du Pacte rural dans les MRC des Sources et du Haut-Saint-François comme processus d'innovation sociale territoriale (IST)

Nous décrivons ici principalement les modalités de gouvernance des pactes ruraux dans la MRC des Sources, tout en apportant parfois des éléments comparatifs avec des modes de fonctionnement semblables dans la MRC du Haut-Saint-François.

4.1. Une vision territoriale et intersectorielle des agents de développement

Le développement territorial dans la MRC des Sources est un développement très dynamique. Une grande participation citoyenne, dans chaque municipalité, anime ce petit territoire. De plus, les élus sont aussi très impliqués dans le développement de leur MRC. Ils « croient et s'impliquent, c'est ça qui fait la différence », mentionne l'agente de développement rural.

Dès 1981, lorsque le gouvernement regroupa les municipalités selon leurs affinités, la MRC des Sources devient l'une des plus petites MRC du Québec avec seulement sept municipalités. Elle est vite considérée comme une MRC très dynamique. La MRC a une population de 15 000 citoyens dont 73 % sont concentrés sur 20 % du territoire, soit dans deux municipalités : Asbestos et Danville. La ville d'Asbestos est le centre d'appartenance de la population de la MRC des Sources, car la plupart des services courants se retrouvent au cœur de cette municipalité. Proche des grands centres, à une heure de Sherbrooke et de Trois-Rivières, la MRC doit vivre avec le fait d'être pas assez loin et en même temps trop loin pour avoir accès aux ressources de ces municipalités.

Initialement, lors de la première Politique nationale de la ruralité, tous les agents de développement rural de la MRC des Sources travaillaient pour le CLD. Comme le dit l'agent de développement rural :

À l'époque, comme le CLD avait des conseillers agro-touristiques et culturels, agro-forestiers, de développement culturel, et des commissaires industriels, la MRC a décidé de loger son agent de développement rural (ADR) dans les bureaux du CLD afin que tous les agents de développement soient regroupés ensemble.

Par la suite, lors du renouvellement de la Politique de la ruralité en 2007, la MRC des Sources a rapatrié l'agent de développement rural dans son organisation afin qu'il soit plus proche des réalités de toute la MRC et davantage au courant de l'ensemble des dossiers d'aménagement et de développement dans les territoires.

L'aménagement en commun des bureaux des agents de développement facilite la communication entre les agents de développement des différents organismes de développement tels que la MRC, le CLD et le SADC. En effet, plusieurs agents de développement travaillent dans le même édifice, ce qui favorise les conversations de corridor, le travail d'équipe et la mobilisation autour de projets de développement. Plusieurs projets de développement sont ainsi traités en commun. Par exemple, dans le cadre d'un projet de centre d'interprétation de la région, l'agente de développement rural explique comment ils ont procédé :

On a eu une rencontre d'information et j'ai avisé un intervenant du CLD qui est l'agent de développement touristique et culturel et un agent du SADC qui est directeur du développement des collectivités – j'ai avisé que le projet s'en venait et qu'ils seraient invités à jouer un rôle dans ce projet.

On remarque donc ici un travail intersectoriel de concertation important entre les différents agents de développement de cette MRC.

4.2. Le Pacte rural selon une animation des territoires à la fois municipaux et de MRC

De façon consensuelle, la MRC des Sources a choisi de conserver le tiers de l'ensemble de son budget pour les projets supralocaux (reliés à l'ensemble de la MRC des Sources). Ces projets doivent donc avoir des retombées dans les sept municipalités de la MRC. Par la suite, l'autre 2/3 du budget est divisé de façon paritaire entre chaque municipalité, peu importe sa dimension. À travers ce mécanisme, chaque municipalité doit donc proposer des projets afin d'avoir accès à un financement. Cette logique d'action est différente des autres MRC rurales de l'Estrie.

Soulignons que la distribution du Pacte rural obéit aussi dans la MRC du Haut-Saint-François à une logique de mobilisation territoriale croisant à la fois les échelles municipales et de MRC. Dans cette MRC, la mise en place du pacte rural s'est faite en effet selon une logique d'animation et de mobilisation territoriale. Chaque année, 75 % de l'enveloppe du Pacte rural sont réservés aux projets municipaux. Les projets vont donc naître des espaces de délibération dans les municipalités. Ceci ne veut pas dire que les projets présentés sont acceptés, mais ce sont les municipalités qui décident quels projets seront financés par le Pacte rural sur leur territoire. Chaque municipalité reçoit un appel de projet en février et un appel de projet à l'automne afin de présenter leur plan d'action pour le Pacte rural. Les projets municipaux avec un rayonnement global et régional sont évalués plus favorablement et passent devant les autres projets locaux.

Afin d'assurer un développement qui répond à ses besoins, la MRC du Haut-Saint-François s'est dotée en fait de deux types de plan de travail. Le premier est un plan territorial global, où il est question de définir les orientations et les priorités d'action du territoire de la MRC du Haut-Saint-François. Ce plan est défini par plusieurs représentants du territoire. Ensuite, un deuxième type est un plan de travail pour chaque municipalité de la MRC. Ces plans de travail permettent de définir les orientations et les besoins de la municipalité afin de cibler certains éléments à modifier ou à construire en termes de développement local. Les citoyens ont une place importante dans l'élaboration de ce plan.

Sur le plan de son découpage territorial, la MRC du Haut-Saint-François a voulu également innover pour assurer une plus grande synergie entre ses municipalités. Étant donné son territoire de grande surface, cette MRC a, en effet, divisé celui-ci en trois zones géographiques : l'ouest, le centre et l'est. Ces zones sont divisées selon leurs particularités spécifiques, car elles sont chacune soumises à des conditions différentes de développement. Cette synergie entre municipalités est un processus innovateur dans son ensemble, car il permet de tracer un portrait plus juste de la réalité diverse des territoires

et favorise aussi des processus d'interaction plus forts entre les municipalités de sous-secteurs.

Toujours en référence à la MRC du Haut-Saint-François, ajoutons qu'à la suite de l'arrivée de la Politique nationale de la ruralité, en 2002, différents acteurs et différents partenaires du développement de la MRC ont mis en place des espaces de mobilisation citoyenne à travers chaque municipalité, soient des comités consultatifs de développement (CCD). Ces comités ont été conçus afin de donner un certain espace aux citoyens pour qu'ils puissent, comme le dit notre informateur, « s'exprimer par rapport à leur propre qualité de vie actuelle. » Ces espaces de mobilisation citoyenne ont permis de comprendre les besoins des citoyens afin de mettre sur pied un plan d'action pour exploiter de manière maximale les potentiels de la Politique nationale de la ruralité.

Dans le Haut-Saint-François, on est donc axé sur le mode de mobilisation des communautés selon une échelle de territoire municipale, accent reconduit avec plus de force en 2007. Comme le fait valoir l'agent de développement rural rencontré :

Alors en 2007, on met en place une autre démarche où on implique beaucoup plus les élus, on leur demande ce qu'ils doivent faire chez eux, des choses qui leur ressemblent.

On voit donc que cette MRC utilise les pactes ruraux pour assurer une plus grande cohésion d'action sur son vaste territoire, en s'appréhendant dans son pacte rural comme la résultante de la dynamique générée à l'intérieur et entre ses différentes municipalités.

Après avoir touché les comités consultatifs de développement (CCD) implantés dans plusieurs municipalités du Haut-Saint-François, voyons le rôle des corporations de développement que nous retrouvons de façon plus significative dans plusieurs municipalités de la MRC des Sources.

4.3. Les corporations de développement comme espaces locaux de reconnaissance mutuelle des capacités communautaires et citoyennes

Cinq des sept municipalités rurales de la MRC des Sources possèdent une corporation de développement. Ces corporations de développement sont composées de citoyens du village, de représentants municipaux, d'organismes et d'un agent de développement. Elles proposent des projets de développement rural à l'image de leur municipalité respective. Les corporations de développement sont donc des alliées pour les municipalités dans la rédaction de leur plan de développement municipal soumis comme élément du Pacte rural de la MRC.

Ces différentes Corporations de développement s'avèrent donc autant d'espaces d'action où les gens apprennent à se reconnaître mutuellement dans leurs capacités d'initiative de développement de leur milieu. À partir de cet espace hétérogène de participation, les gens peuvent permettre à leur municipalité de s'approprier des projets de développement ancrés dans leur territoire. Dans les différentes municipalités, les offres de projets sont souvent communiquées à la MRC dans la même période, ce qui permet à celle-ci de comparer les projets et de choisir les meilleurs pour investir ses énergies et ses budgets dans ceux lui apparaissant les plus efficaces. Lorsque les projets sont similaires, l'agent de développement rural invite les municipalités à travailler ensemble et examine les possibilités d'aller chercher du financement à l'extérieur du Pacte rural.

Dans cette dynamique, l'agente de développement rural n'est pas là pour lancer les projets, mais pour accompagner les acteurs dans la réalisation de leurs projets. La MRC des Sources souhaite, en effet, que ce soit les citoyens qui prennent en charge le développement de leur territoire. Le projet n'appartient donc pas aux agents de développement, mais aux communautés. Le travail de l'agente de développement rural consiste à mettre les bonnes personnes en relation; à assister les auteurs de projets dans leur recherche, à « taper » leurs comptes-rendus, mais elle n'est pas la porteuse de ces projets. Son objectif est d'habiliter les citoyens. « S'ils sont obligés d'expliquer leur projet, ils doivent bien le maîtriser ». L'agente de développement rural valorise la responsabilisation des gens quant au développement de leur projet, car ce, sont eux, un coup formé, qui sont les mieux placés pour en faire la promotion par la suite. « Si les gens prennent la peine de s'approprier leur projet, celui-ci a beaucoup plus de chance de bien fonctionner et de répondre à leurs besoins », nous dit l'agente de développement rural rencontrée.

4.4. Un travail intersectoriel et ancré dans la participation citoyenne

Dans la MRC des Sources, l'intérêt sur le plan de l'innovation sociale territoriale est d'observer comment divers organismes publics et de la société civile entrent en étroite interaction pour mettre sur pied les projets, et ce au cours des différentes étapes que demande cette mise sur pied. Il s'agit en effet d'encadrer la préparation du projet, de faire un suivi après le financement pour assurer la bonne gestion du projet et de s'assurer que les citoyens soient bien outillés. Ces projets de développement, à caractère territorial, font donc souvent appel à une pluralité d'acteurs. Dans la MRC des Sources, le Centre local d'emploi (CLE), le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), la Maison de l'action bénévole de l'Or blanc (MABOB) et la Commission scolaire sont des exemples d'organismes qui, sur la base de leur engagement territorial, peuvent dégager des ressources pour encadrer les projets de développement.

L'engagement territorial, s'il se veut participant d'une dynamique d'innovation sociale, demande également une implication plus large des citoyens où il leur est fourni l'information nécessaire pour leur ouvrir des opportunités de participation et d'expression de leurs capacités. Selon l'agente de développement rural rencontrée, les citoyens connaissent bien le fonctionnement du Pacte rural. Ils sont très au courant de ce qui se passe dans leur MRC par l'entremise de l'activité « Les nouvelles de mon village ». Cette activité est organisée une fois par mois par les agents de développement, ce qui permet de communiquer aux citoyens les activités qui ont lieu à travers les municipalités de la MRC. Cela permet à tous les citoyens de connaître les projets et les opportunités de développement à venir.

De plus, certains projets sont présentés à la population sous forme de consultation publique. Par exemple, à Saint-Adrien, ils ont réussi à joindre 100 % de la population par un sondage sous forme de questionnaire. Enfin, par l'entremise de soirées d'information et de forums pour la population, des projets de développement en devenir sont présentés à la population.

Donc, on remarque qu'il existe une synergie entre les agents de développement et les autres acteurs de la communauté. Pour la population, cette synergie ouvre des opportunités de participation, d'identification et d'appropriation symbolique des projets.

C'est ainsi que se crée des structures d'innovation sociale territoriale (IST), au sens d'une transformation sociale permettant aux différents acteurs d'accroître leurs capacités d'action dans leur communauté et par rapport à celle-ci. La nature des dispositifs mis en branle pour élaborer et mettre sur pied les projets permet à la population, et aux divers acteurs à l'œuvre sur le territoire, de se reconnaître mutuellement dans des capacités d'initiatives inédites auparavant.

5. Exemples de projets innovateurs sur le plan social

5.1. Un centre d'interprétation

Le projet de l'église de Wotton illustre bien cette synergie d'acteurs. En effet, des citoyens de la municipalité de Wotton ont présenté, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, un projet de revitalisation de leur église. Initialement, les citoyens souhaitaient tout simplement en changer les fenêtres. Ils ont alors été informés que ce type de demande ne correspondait pas aux caractéristiques des projets acceptés dans le cadre du Pacte rural, car il s'agissait davantage de dépenses d'entretien. Toutefois, de là, avec un travail d'animation, a émergé l'idée de faire un centre d'interprétation de la région en milieu rural francophone comme il n'en existe pas au Québec. L'agente de développement rural s'est donc mise en lien avec d'autres agents de développement de la MRC des Sources, tel que celui de développement touristique et culturel, ainsi qu'un autre de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC). Cette prise de contact a alors permis d'informer que les citoyens de Wotton préparaient une demande pour un centre d'interprétation de la région en milieu rural francophone. À la suite de cela, une rencontre a été organisée afin que ces personnes puissent mettre leurs ressources à contribution dans la réalisation de ce projet. Dû à une participation citoyenne soutenue par l'action intersectorielle de différents acteurs de développement, un besoin d'entretien de l'Église à Wotton s'est donc ainsi transformé en un projet beaucoup plus structurant : mettant en valeur le patrimoine de la région, mobilisant des capacités de collaborations nouvelles et permettant aux citoyens, comme à divers acteurs de développement, à apprendre à se rencontrer dans des projets exigeant une plus grande complexité d'action.

5.2. La Cité-école à East Angus

Un autre exemple intéressant à relier à l'innovation sociale territoriale est le laboratoire rural de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, projet qui se déroule actuellement dans la MRC du Haut-Saint-François. Ce projet, nommé « La Cité-école au cœur de la communauté », est un projet pilote visant à lancer une formation pratique à la citoyenneté chez les jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent de East Angus. La mission vis-à-vis les étudiants de ce projet « est de promouvoir la participation citoyenne de tous, autant à l'école que dans leur communauté », on veut soutenir les étudiants « dans leur implication sociale et politique, leur enseigner la citoyenneté, les droits humains, les règles communes privilégiées dans le milieu rural où ils évoluent » (Cité-école Louis-Saint-Laurent, 2010). Ce projet est financé dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité de 2007-2014.

On veut, avec ce projet, influencer les adolescents pour qu'ils deviennent des leaders dans leur municipalité et, maintenant comme plus tard, des citoyens engagés dans leur communauté. Les élèves sont donc incités à participer à des instances dans leur localité dans le but d'améliorer celle-ci.

Plusieurs organisations participent ensemble pour créer la réalité de ce projet local; la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke par son programme d'apprentissage expérientiel par l'intervention communautaire, l'Observatoire estrien du développement des communautés, le Centre local de développement (CLD) et la MRC du

Haut-Saint-François, le Carrefour jeunesse-emploi (CJE), le Club lion, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) (Codina, 2009). De plus, les écoles primaires, les municipalités, les organismes communautaires, les entreprises et les commerces du Haut-Saint-François sont également impliqués. Ce projet, participant d'une logique ascendante, multisectorielle et territoriale, correspond bien à l'idée d'un développement territorial habilitant que l'on retrouve dans la Politique nationale de la ruralité. En effet, le projet génère :

de nombreux impacts éducatifs et multisectoriels tels la relève du bénévolat, la formation et l'expérimentation du leadership auprès des jeunes, le développement de la fierté, l'enracinement et le sentiment d'appartenance à sa municipalité et au Haut-Saint-François (Cité-école Louis-Saint-Laurent, 2010).

Conclusion et discussion

Bien que ces données sur les modes de gouvernance et de mobilisation des acteurs que nous retrouvons dans les MRC des Sources et du HSF n'émergent que d'une première étape exploratoire, elles permettent tout de même de voir que notre concept d'innovation sociale territoriale (IST) constitue un outil pertinent pour rendre compte du phénomène qui nous intéresse, soit la transformation sociale des communautés, et de ses acteurs, selon un horizon d'accroissement de leur capacité d'entreprendre collectivement des actions en vue de leur développement.

L'exploration de l'évolution des politiques de développement régional et local au Québec, nous montre, par ailleurs, que, depuis les années 1960, mais surtout avec un tournant décisif dans les années 1990, il s'est accompli une progression vers ce que nous avons appelé un mouvement de territorialisation et de localisation des politiques de développement des régions et des localités.

Trois grands points demeurent à être explicités et seront pris en compte dans les prochaines phases du projet de recherche à venir. Le premier concerne le concept d'innovation sociale territoriale (IST). Il importe de mieux définir ce concept notamment pour expliciter le rôle qu'y jouent l'économie sociale et la mobilisation communautaire. Il apparaît également important d'explicitier ce concept en lien avec différentes théories ou différents cadres conceptuels, tels le développement des capacités (Amartya Sen), la lutte pour la reconnaissance (Axel Honneth), la construction narrative identitaire (Paul Ricoeur) ou encore l'économie des grandeurs (Boltanski et Thévenot).

Le deuxième point, qui a des liens avec le premier point, est la description des politiques. Il nous semble important de documenter comment les différents secteurs des politiques gouvernementales ouvrent sur des possibilités, à l'échelle locale, de fonder des projets selon une logique d'ancrage territoriale plutôt que sectorielle. Avec cette première analyse, nous avons constaté l'importance de mieux circonscrire notre concept d'IST en lien avec l'économie sociale; il convient donc de décrire plus finement l'évolution des politiques publiques influençant le développement des mouvements coopératif, d'économie sociale et d'action communautaire, notamment dans leur lien avec le développement territorial.

Enfin, un troisième point nous apparaît important pour avancer dans notre investigation. Tout en conservant l'objectif de décrire les changements de gouvernance sur le plan global des MRC, il s'agit de cibler des projets concrets d'économie sociale à travers lesquels nous pourrions observer à partir de l'action comment les acteurs réussissent à s'inscrire dans des dynamiques plus complexes et inédites pour mobiliser les ressources de leur milieu de telle manière à accroître les capacités de ce milieu à se poser et à se reconnaître comme sujet de son développement.

Bibliographie

ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (2010). *Guide des bonnes pratiques en matière de développement local*, 57 p. [En ligne] http://www.acldq.qc.ca/app/DocRepository/1/Rapport_annuel/Guide.pdf (Page consultée le 3 juin 2010).

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (BAEQ), « Plan de développement », GAGNON (1985) dans TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN (1994). « *Le développement économique local, la théorie, les pratiques, les expériences* », Télé-université, Université du Québec, p. 206.

BEAUDRY, R. (2000). *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Paris, L'Harmattan.

BÉLANGER, P.-R. et B. LÉVESQUE (2001). « Le modèle québécois : corporatisme ou démocratie sociale ? », Cahier CRISES, coll. « Études théoriques », no 0111, septembre 2001.

BELLEROSE, S. (coordination) et coll., avec la participation du Comité national des agents de développement rural (s.d). *Agent rural 101*, documentation interne, réalisé par le collectif de l'équipe de professionnels de Solidarité rurale du Québec, 88 p.

BERNIER, P., président du Groupe de travail interministériel sur le développement régional (1991). Rapport final, Cahier 1 : *État de situation, Diagnostics et éléments de perspective* : Rapport synthèse, Cahier 2 : *Les actions envisagées*, 1^{er} octobre.

BOURQUE, G. L. (2000). « *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement* », Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.

CAILLOUETTE, J., GARON, S., DALLAIRE, N., BOYER, G. et ELLYSON, A. (2009). *Étude de pratiques innovantes en développement des communautés dans les sept Centres de services de santé et de services sociaux de l'Estrie*. Analyse transversale de sept études de cas, Cahier du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), no ET0903, juin, 113 p. Disponible en ligne au : <http://www.crisis.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/ET0903.pdf>

CAILLOUETTE, J., MORIN, P. (2007). « Organisation communautaire et territoire : l'expérience du quartier Ascot à Sherbrooke », dans *L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique*, sous la direction de D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 141-152.

CODINA, R. (2009). « La Commission scolaire des Hauts-Cantons reçoit une aide financière de Québec », *La vie Rurale*, [En ligne], 27 avril, <http://www.la-vie-rurale.ca/contenu/20846> (Page consultée le 12 juillet 2010).

CITÉ-ÉCOLE LOUIS-SAINT-LAURENT. *Notre projet éducatif et son véhicule : la Cité-école*. [En ligne] <http://louisstlaurent.cshc.qc.ca/> (Page consultée le 12 juillet 2010).

COMEAU, Y. *et al.* (2007). *Conditions de vie*, dans J.-L. KLEIN et D. HARRISSON (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Philosophies Vivantes, 486 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE (2010). *Bienvenue sur le site de la conférence régionale des élus de l'Estrie*, [En ligne], <http://www.creestrie.qc.ca/index.html> (Page consultée le 14 juin 2010).

DUPUY, C., GILLY, J.-P. (1996). Apprentissage organisationnel et dynamiques territoriales dans B. Pecqueur (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, p. 157-175.

JOYAL, A. et EL-BATAL, K. (2008). « La gouvernance rurale vue à travers la politique nationale de la ruralité », *Revue canadienne des sciences régionales*, automne 2008, vol. 31, no 3, p. 601-615.

LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (2006). *La Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, Réseau pancanadien d'apprentissage en développement communautaire, Profil de pratique efficace*, [En ligne], 7 p., http://www.ccednet-rdec.ca/files/ccednet/CDCBF_profil-FR.pdf (Page consultée le 14 octobre 2010).

LÉVESQUE, B. dans ROBITAILLE, M. (2006). *La transformation des métiers de développement territorial au Québec, Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, [En ligne], p. 573-595 <http://id.erudit.org/iderudit/014659ar> (Page consultée le 2 novembre 2009).

MAILLAT, D. (1996). « Systèmes territoriaux de production, milieux innovateurs et politiques régionales », dans S. Côté, J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), *Le Québec des régions : vers quel développement?*, éditions GRIR-GRIDEQ, Rimouski, Québec, p. 87-106.

MAMROT (2006a). *Entente de partenariat rural – Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, 6 p. [En ligne] http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_entente.pdf (Page consultée le 2 août 2010).

MAMROT (2006b). *2007-2014, Politique nationale de la ruralité, une force pour tout le Québec*, 84 p. [En ligne] http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_politique.pdf (Page consultée le 1^{er} juillet 2010).

MOULAERT, F. et NUSSBAUMER, J. (2008). *La logique sociale du développement territorial*, Québec, PUQ, 174 p.

PICOTTE, Y., ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, délégué aux affaires régionales, Secrétariat aux affaires régionales (1992). *Développer les régions du Québec*, Gouvernement du Québec.

ROBITAILLE, M. (2007). *Les métiers du développement local et régional au Québec : l'émergence de nouvelles compétences*, Cahier du CRDT, numéro 9, 31 p.

ROBITAILLE, M. (2006). « La transformation des métiers du développement territorial au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no 3, 2006, p. 573-595, [En ligne], <http://id.erudit.org/iderudit/014659ar> (Page consultée en mars 2009).

SIMARD, J.-F., LECLERC, Y. (2008). « Les Centres locaux de développement 1998-2008. Une gouvernance en mutation : entre participation citoyenne et imputabilité municipale », *Revue canadienne des sciences régionales* automne 2008, vol. 31, no 3, p. 615-634.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC) (2010). *Historique de la création des Corporations de développement communautaire (CDC) et de la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC)*, [En ligne] <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:eTYbX-RQ5rMJ:www.tncdc.qc.ca/fr/TNCDC/7/Historique.aspx+sommets+socio-%C3%A9conomique+bois+francs&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=ca> (Page consultée en octobre 2010).

ULYSSE, P.-J. et LESEMANN (2004). « Citoyenneté et pauvreté : politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté », Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

LISTE DES CAHIERS DE RECHERCHE

NUMÉRO	TITRE	AUTEURS
10-01	L'habitation à loyer modique de type publique : vers une gestion écoresponsable	Paul Morin et Jeannette LeBlanc
10-02	Valeurs organisationnelles perçues vs valeurs désirées de gouvernance : le cas de l'Office municipal d'habitation de Montréal	Michel Dion
10-03	Les défis et les enjeux de gestion de l'OMHM pour favoriser le développement social de sa clientèle	Jeannette LeBlanc et Paul Morin
11-04	Innovations sociales territoriales (IST) dans les six MRC rurales de l'Estrie Phase1 : Temporalité des politiques et modes locaux d'appropriation	Jacques Caillouette, Jeannette LeBlanc et Paul Morin Avec la collaboration de : Marie Champagne

Vous trouverez ces Cahiers de recherche en version électronique à l'adresse suivante :

www.csss-iugs.ca

- Recherche
- Recherche sociale du centre affilié universitaire
- Publications
- Cahiers de recherche